



REPUBLIQUE DE GUINEE

*Travail-Justice-Solidarité*

**Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage**

**Projet de Mobilité et Connectivité Rurales (PMCR)**

**Avis Spécifique d'Appel d'Offres  
(Sans Préqualification)**

**Maître d'Ouvrage : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage**

**Référence : IDA N° D4120 GN**

**Titre du Marché : Travaux de réhabilitation de 9,531 km de pistes dans la préfecture de Dalaba et de construction des quatre (4) ponts ruraux dans les Préfectures de Boké et Dalaba**

**Référence de l'AON : N° 001/MAGEL/UCP-PMCR/AON/TR/2023**

**Emise le : 06/03/2023**

1. Le Gouvernement de la Guinée a obtenu un Don de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet de Mobilité et de Connectivité Rurales (PMCR) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché **relatif aux travaux de réhabilitation de 9,531 km de pistes dans la Préfecture de Dalaba et de construction de quatre (4) ponts ruraux dans les Préfectures de Boké et Dalaba**. Pour ce marché, l'Emprunteur devra utiliser pour les paiements la méthode de décaissement intitulée « Paiement Direct », telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour les Financements de Projets d'Investissements.
2. Le Projet de Mobilité et de Connectivité Rurales (PMCR) invite, par la présente, les soumissionnaires à présenter leurs Offres sous pli fermé, pour la réalisation des **travaux de réhabilitation de 9,531 km de pistes dans la Préfecture de Dalaba et de de construction de quatre (4) ponts ruraux dans les Préfectures de Boké et Dalaba repartit en trois (3) lots comme suit:**

Cap

1. Lot 1 : Travaux de construction de deux (2) ponts à Bintimodia (40 ml) et à Katongoro (40 ml) dans la Préfecture de Boké pour un délai d'exécution de neuf (9) mois.
2. Lot 2 : Travaux de rehabilitation de 9,531 km de pistes allant de RN 26 Yalé à Carrefour Lèbèrè Kouloun dans la Préfecture de Dalaba et de construction d'un pont à Ouné-Lébééré (40ml) dans la Préfecture de Dalaba pour un délai d'exécution de neuf (9) mois.
3. Lot 3 : Travaux de construction d'un pont à Téné (77,50 ml) dans la Préfecture de Dalaba pour un délai d'exécution de dix (10) mois.

Les entreprises pourront soumissionner au choix pour un ou plusieurs lots. Si une entreprise est qualifiée pour plus d'un lot, une évaluation combinée des lots sera faite pour vérifier les capacités notamment techniques, de ressources humaines, financières et organisationnelles. Aussi, les exigences de chiffres d'affaires seront combinées. Le soumissionnaire ne peut en aucun cas présenter le même personnel ou le même matériel pour plus d'un lot.

3. La procédure sera conduite par Appel d'Offres National tel que défini dans « le Règlement de passation des marchés des Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants dans le cadre du financement de projets d'investissements de la Banque Mondiale du Juillet 2016, révisés en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement.
4. Les Soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires au près du Projet de Mobilité et de Connectivité Rurale (PMCR), sis l'Immeuble KALINKO, Bloc A, 4<sup>ème</sup> étage, sise à la Cité Ministérielle, Commune de Dixinn, Conakry/République de Guinée. Tel : 622 549 955 / 628 026376  
E-mail : [mkaba@magel.gov.gn](mailto:mkaba@magel.gov.gn); [coordination.pmcrguinee@gmail.com](mailto:coordination.pmcrguinee@gmail.com)

Du lundi à vendredi de 9h00 à 17h00

5. Le Dossier d'Appel d'offres en langue **française** peut être acheté par tout Soumissionnaire éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **six millions de Francs Guinéens (6 000 000 GNF)**. La méthode de paiement se fera conformément à l'Arrêté Conjoint des Ministères des Finances et du Budget N°2304/MEF/MB/SGG portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente des Dossiers d'Appel d'Offres et le prix du DAO est reparti comme suit :
  - ✓ 30% du prix d'achat du DAO est versé au compte n° 2011 000 407 de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP),
  - ✓ 50% du prix d'achat du DAO est versé au compte n° 2011 000 136 du Receveur Central du Trésor à la BCRG,
  - ✓ 20% du prix d'achat du DAO est versé au compte de l'Autorité Contractante.
6. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de

GP

régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres

7. Les Soumissions doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 11 avril 2023 à 10heures 00mn TU**. La remise des soumissions par voie électronique ne sera pas permise. Toute Soumission reçue après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaite assister à l'ouverture des plis à l'adresse indiquée ci-dessous : **Siège de l'Unité de Coordination du Projet de Mobilité et Connectivité Rurales, Immeuble Kalinko, Bloc A, 4ème étage, sise à la Cité Ministérielle, Commune de Dixinn le 11 avril 2023 à 11 heures 00 minute TU**
8. Les Soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre émise par une banque, pour un montant de :
  - **Lot 1 : Quatre cent cinquante millions Francs Guinéens (450 000 000 GNF)**
  - **Lot 2 : Deux cent quatre vingt millions Francs Guinéens (280 000 000 GNF)**
  - **Lot 3 : Quatre cent quarante millions Francs Guinéens ( 440 000 000 GNF)**
9. Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Déclaration en matière d'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).
10. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgence des Bénéficiaires Effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres .
11. L'adresse auxquelles il est fait référence ci-dessus est :

Ministère de l'Agriculture et de l'élevage (MAGEL)

**Siège de l'Unité de Coordination du Projet de Mobilité et Connectivité Rurales, Immeuble KALINKO, Bloc A, 4ème étage, sise à la Cité Ministérielle, Commune de Dixinn, Conakry/République de Guinée. Tel : 622 549955 / 628 026376**

Email : [mkaba@magel.gov.gn](mailto:mkaba@magel.gov.gn); [coordination.pmcrguinee@gmail.com](mailto:coordination.pmcrguinee@gmail.com)

Conakry, le 03 mars 2023



**Mamadi KABA**  
Coordonnateur du PMCR